

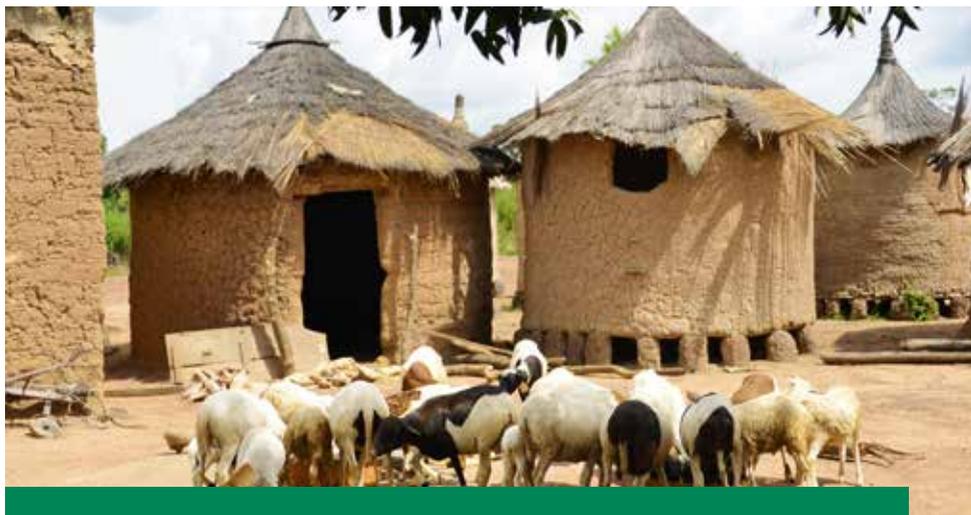
PLAN QUINQUENNAL 2019-2023



Table des matières

1. Quelques changements induits par la mise en œuvre du dernier plan quinquennal	4
2. Éléments de contexte national et régional	9
3. Processus d'élaboration du plan quinquennal 2019 – 2023	14
4. Vision, missions et valeurs du réseau	17
5. Orientations stratégiques 2019 – 2023	19
5.1. La logique d'intervention du plan quinquennal	19
5.2. Objectifs stratégiques et résultats du plan quinquennal	21
5.3. Les principales composantes du plan quinquennal	25
6. Les actions, outils et cadres de mise en œuvre du plan stratégique	33
6.1. Les cadres d'actions	33
6.2. Les outils de mise en œuvre du plan quinquennal	36
6.3. Les programmes régionaux – priorités d'intervention du réseau	38
7. La stratégie de mise en œuvre du plan quinquennal	51
7.1. Le pilotage de l'action	51
7.2. Suivi-évaluation et capitalisation	54
8. Cadre logique	55
9. Éléments de coûts du plan	58

PLAN
QUINQUENNAL
2019-2023



1. Quelques changements induits par la mise en œuvre du dernier plan quinquennal

Le plan quinquennal 2012-2016 était structuré autour de quatre (04) résultats intermédiaires :



(i) le renforcement de l'accès des exploitations à des services économiques à travers le renforcement des capacités de services des plateformes nationales, la promotion et le soutien à des innovations organisationnelles ;



(ii) le renforcement de l'efficacité du plaidoyer du ROPPA ;



(iii) la consolidation de la gouvernance et de la communication ;



(iv) le renforcement des capacités des équipes techniques aux niveaux national et régional.

Le plan quinquennal 2012-2016 a été mis en œuvre dans une période charnière de la région marquée par : le renouvellement des instruments des politiques agricoles régionales (PNIASAN et PRIASAN pour l'ECOWAP), PCD TASAN pour la PAU, d'une part, et le passage des Objectifs du millénaire pour le développement aux Objectifs de développement durable, dès 2015, d'autre part, la création de l'union douanière avec une fiscalité de porte (TEC). Le contexte régional de mise en œuvre du plan quinquennal a été marqué aussi par l'accentuation de l'insécurité des personnes et des biens avec une multiplication des foyers de tensions, voire de conflits, et la persistance des effets du changement climatique. La mise en œuvre du plan quinquennal et des programmes intérimaires a induit des changements significatifs qui concernent :



(i) Le renforcement de la crédibilité et de la pertinence du mouvement paysan

La mise en œuvre du plan quinquennal 2012-2016 a contribué à renforcer la visibilité du ROPPA et son rayonnement tant aux niveaux national, régional qu'international, grâce à la pertinence et à la qualité de sa contribution aux processus de formulation des politiques et stratégies qui touchent au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

La mise en œuvre du PQ a constitué un levier important de renforcement de la maturité du ROPPA en tant qu'organisation régionale d'utilité publique, capables de rendre des services à ses membres et de formuler des propositions de premier ordre pour construire des politiques publiques qui adressent les problématiques du développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, d'autre part. Le plan quinquennal 2012-2016 a permis

de corriger dans une large mesure les insuffisances et les dysfonctionnements que la première évaluation externe de 2009 avait mis en relief, notamment les problèmes de gouvernance et la pauvreté des services économiques rendus aux membres. Sur la gouvernance, l'évaluation a noté des progrès très importants en matière de pilotage stratégique et opérationnel du réseau. En effet, le réseau s'est doté de nouveaux outils de gestion tant au niveau des instances de gouvernance, que d'exécution technique. La création du Bureau exécutif, véritable outil au service du Conseil d'administration a permis de résoudre deux problèmes qui ont pendant longtemps plombé la gouvernance du réseau. Elle a permis d'améliorer le pilotage stratégique du réseau au moyen d'une forte responsabilisation des leaders sur des thématiques qui sont au cœur des plaidoyers du réseau, d'une part ;

de suivre et d'accompagner les équipes techniques dans la mise en œuvre quotidienne des orientations du ROPPA, d'autre part. Les équipes techniques incarnées par le Secrétariat exécutif et les coordinations techniques des plateformes nationales, sont plus fonctionnelles grâce aux compétences nouvelles dont elles sont désormais détentrices, consécutivement à : (i) l'abondement des structures en ressources humaines additionnelles, (ii) aux formations techniques qu'elles ont reçues, (iii) aux nouveaux outils de planification et de gestion administrative et financière dont elles sont dotées. Il en résulte des résultats probants, notamment la régularité de la tenue des réunions statutaires des instances, la qualité des rapports d'activités et la systématisation des audits, tant au niveau du Secrétariat exécutif, que des plateformes nationales.

Les actions de renforcement des capacités (formation sur les outils de gestion, abondement des coordinations en ressources humaines) ont transformé positivement de nombreuses plateformes nationales, devenues des membres capables de développer des processus autonomes conduisant à leur autonomisation.

Sur le front de la représentation et du plaidoyer, le ROPPA a consolidé ses acquis grâce à deux instruments :

a. L'Observatoire des exploitations familiales, exemple unique de suivi de la dynamique et des performances du système d'exploitation dominant, il constitue une source intarissable de données et d'informations à même d'alimenter les actions de plaidoyer. Les premiers résultats, intervenus après douze années de maturation, laissent envisager les capacités ultérieures que peut développer le réseau en matière de veille informative sur la transformation maîtrisée des exploitations familiales.

b. D'un dispositif permanent de réflexion et d'action : des « pôles thématiques de réflexions et d'action » portés par les leaders et

les plateformes. Il s'agit d'une innovation qui joue deux fonctions essentielles : (i) une clarification des positions du réseau sur les grandes thématiques en débat, (ii) une construction des lignes argumentaires du réseau pour alimenter les plaidoyers dans les grandes instances régionales et internationales. Le fonctionnement de ces pôles est en passe de créer une dynamique de « think tank », alimentée aussi bien par les vécus issus de l'Observatoire des exploitations familiales, que par les stratégies développées par le réseau pour influencer sur les orientations des politiques publiques.



(ii) Des politiques de plus en plus sensibles aux besoins des exploitations familiales

Même si le débat agribusiness et exploitation familiale est encore très présent, la présence du ROPPA au niveau régional et de ses plateformes au niveau national a véritablement contribué à attirer l'attention des décideurs sur les potentialités des exploitations agricoles familiales pour le développement de l'agriculture. Leur implication dans la « surveillance » des politiques agricoles et autres instruments de politique s'est considérablement améliorée. Sept des

treize (7/13) plateformes nationales sont présentes dans 90% des organes de mise en œuvre des politiques et programmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques de leurs pays. Les plaidoyers conduits par le ROPPA ont, dans une large mesure, contribué à l'augmentation des ressources budgétaires nationales allouées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, même si de nombreux pays sont encore loin de l'objectif de 10% de l'engagement de Maputo.



(iii) Des opportunités d'accès au financement et au marché pour les exploitations agricoles familiales

Corrélativement à cette amélioration des ressources allouées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, il est relevé une augmentation substantielle des rendements et des productions des exploitations familiales qui ont bénéficié de bonnes mesures incitatives et d'un accès au marché.

Le renforcement des services économiques rendus aux membres constitue un des résultats majeurs du plan quinquennal 2012-2016. Le réseau a déployé trois stratégies complémentaires pour être en capacité de rendre des services économiques de bonne facture aux membres : (i) la dynamisa-

tion du processus de structuration des filières stratégiques, en consolidant et créant des cadres filières, (ii) la dotation des plateformes nationales de conseillers nationaux aux initiatives économiques et (iii) en capitalisant sur les expériences d'agences d'appui aux activités économiques (ASPRO-DEB) comme bras économiques des plateformes. De l'appui à la fourniture des intrants (semences certifiées et engrais) aux achats institutionnels en passant par l'organisation de foires, des ventes groupées, l'organisation de plaidoyers pour infléchir les mesures de politiques, le ROPPA a réussi à

enclenché une machine économique assez efficace. Les activités déployées ont permis aux membres, jeunes et femmes, d'engranger de substantiels revenus qui ont contribué à renforcer leur résilience.

Le développement des activités économiques au profit des membres constitue un des acquis majeurs du

plan quinquennal. Les effets induits par cette activité, au-delà des revenus substantiels qu'elle a procurés aux OP et aux producteurs à la base, ont contribué à renforcer, d'une part, la crédibilité du réseau et, d'autre part, le sentiment pour les EF d'appartenir à des organisations qui se préoccupent de leurs problèmes quotidiens.



2. Éléments de contexte national et régional



Un contexte international en pleine mutation déterminant pour l'avenir de l'agriculture ouest-africaine

L'adoption de la décennie de l'agriculture familiale de 2019 à 2028 et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans sous la demande forte des organisations paysannes au niveau international, ont renforcé une reconnaissance politique de haut niveau de la contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et de revenus pour les familles agricoles. Cela invite les États membres de l'ONU à mettre en œuvre des cadres réglementaires et institutionnels, des investissements et des politiques agricoles favorables à une transformation durable de l'agriculture familiale. La construction de directives de l'agriculture familiale est envisagée pour permettre de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des cadres institutionnels régulant les politiques de soutien à l'agriculture familiale et aux communautés rurales.

Le contexte international est également marqué par une diminution de l'aide au développement. Selon le rapport CONCORD 2018, l'aide publique au développement des États membres de l'UE a diminué en 2017 de 3%¹. La « crise » des migrations est également utilisée comme prétexte pour renforcer la tendance à utiliser les fonds de coopération pour « garantir » les investissements par l'agroalimentaire européen en Afrique afin de créer des emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché de travail. Dans le but de « s'attaquer aux causes profondes de la migration », ces investissements favorisent plutôt le modèle même de développement agricole qui a dépossédé les petits agriculteurs et nourri la migration. Le renouvellement des accords UE-ACP, notamment celui de la gestion de la migration et les accords commerciaux qui en découleront influenceront largement le devenir de l'agriculture ouest-africaine.

1 <https://concordeurope.org/2018/10/17/aidwatch-report-2018/>



Des réformes politiques diverses pour le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

L'Afrique de l'Ouest est marquée par la mise en œuvre de diverses politiques agricoles. Dix ans après Maputo, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, ont, lors de la 23^{ème} session de leur sommet tenu à Malabo, renouvelé leur vision et engagement pour un développement du continent centré sur une croissance agricole. Les décisions et déclarations adoptées lors de ce 23^{ème} sommet sont toutes relatives à la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et au programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire de l'Afrique durant la décennie 2015-2025. En cohérence avec le PDDAA, l'UEMOA et la CEDEAO ont défini respectivement la PAU et l'ECOWAP. Après la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA) et des Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) adoptés en 2010, la CEDEAO a procédé en 2015, à un bilan de la mise en œuvre de l'ECOWAP qui a permis d'identifier des orientations pour les programmes d'investissement de 2^{ème} génération : Programme régional d'investissements agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle

(PRIASAN) et Programme national d'investissements agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) en cours de formulation avec des objectifs fixés à l'horizon 2025. L'UEMOA met en œuvre sa politique agricole à travers le Programme communautaire décennal de transformation de l'agriculture de l'UEMOA (PCD-TASAN). Le ROPPA et les autres réseaux d'OP ont fortement été impliqués dans la définition des orientations des politiques aux niveaux régional et national, réussissant à attirer l'attention sur la nécessité de l'appui des exploitations familiales pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. Du bilan réalisé par le ROPPA et les autres réseaux d'OP de la mise en œuvre de l'ECOWAP, il ressort des attentes toujours fortes quant à l'opérationnalisation effective de différentes options retenues. On notera, par exemple, la non-fonctionnalité de certains instruments adoptés pour assurer la promotion de l'exploitation familiale.

Malgré cela, les orientations régionales restent ouvertes au développement de l'agriculture par l'agribusiness. À côté de toutes ces orientations politiques, il faut ajouter le document stratégique de la BAD :

“Nourrir l’Afrique”- Stratégie pour la transformation de l’agriculture africaine 2016-2025 qui montre clairement que l’agrobusiness, dans sa forme intensive et relativement dépendante des firmes de production internationales, reste l’option promue pour répondre à la croissance démographique - la demande alimentaire en forte croissance. L’opposition “Agriculture familiale” VS “Agrobusiness” reste donc au cœur des débats. La coexistence de

cette multitude d’orientations stratégiques pour le développement agricole engendre de la part des États des actions diverses, peu cohérentes qui, en fin de compte, limitent l’efficacité et l’impact de ces derniers. À ceci s’ajoute l’action d’appui au développement des partenaires trop souvent segmentée en petits morceaux de temps et d’espace, découpée en silos thématiques et pas toujours alignés aux orientations des politiques régionales.

Cela pose le défi (i) de la coordination et du suivi des interventions pour une synergie d’action ; (ii) de la mise en place d’espaces de dialogue entre les OP et les agences multilatérales et bilatérales.



La persistance et l’émergence de certains nouveaux défis

Le boom démographique que connaît la région, avec une population qui atteindra le cap symbolique d’un milliard en 2050 engendre à la fois des opportunités et des défis pour l’agriculture ouest-africaine. Elle engendre un phénomène d’urbanisation rapide et une demande alimentaire croissante qui constitue un marché potentiel pour les agricultures familiales. Cette demande, pour être satisfaite, nécessite une augmentation de la production qui se traduit jusque-là en majorité par une extension des surfaces cultivées,

causant ainsi la déforestation. Cette dynamique de saturation de l’espace en cours entraîne déjà une amplification des mouvements migratoires et des conflits fonciers de plus en plus récurrents et violents, mais aussi des conflits entre agriculteurs et éleveurs autour de l’exploitation des ressources. Les changements climatiques avec leurs corolaires d’inondations et de sécheresses de plus en plus fréquentes, l’érosion côtière, la salinisation des terres etc., induisent à la fois une réduction des superficies exploitables aux

fins agricoles mais également une baisse de rendement. Cela pose le défi d'une politique d'intensification durable et efficace adaptée aux spécificités des exploitations familiales. L'agro-écologie constitue une option stratégique forte en phase avec les besoins et réalités des exploitations familiales ouest-africaines. À ceci s'ajoute la question largement débattue du financement de l'agriculture. Une étude du ROPPA réalisée en 2014 a montré que seulement 10% du crédit attribué à l'ensemble des secteurs de l'économie vont vers l'agriculture et 2% à l'agriculture familiale. En outre, le volume de crédit attribué à l'agriculture familiale est constitué essentiellement de crédits de campagne (court terme).

Les crédits d'équipements à long terme sont quasiment inexistants pour cette forme de production.

Pour finir, l'accès au marché des produits locaux reste un défi de taille. La protection des marchés envisagés à travers les TEC n'ont pas porté le fruit des espérances. Les niveaux de TEC appliqués pour certains produits tels que le riz, le lait en poudre restent trop bas et ne permettent pas de décourager les importations. La coexistence d'une multitude de politiques et d'accords commerciaux peu cohérentes et faiblement maîtrisés par les acteurs affecte le respect des réglementations communautaires par les États et les opérateurs privés ou publics.



Une situation précaire des femmes et des jeunes

Le cadre juridique de la quasi-totalité des pays de la CEDEAO est favorable à l'élimination des rapports discriminatoires à l'égard des femmes. En dépit de l'existence d'un cadre juridique favorable et la reconnaissance de leur rôle crucial dans les familles, les communautés de base et dans les économies nationales, les femmes et les jeunes filles souffrent encore de fortes discriminations, notamment dans l'accès aux ressources productives, à l'éducation, à la formation et dans les prises de décision.

Le manque d'opportunité d'emploi, la faible attractivité du secteur agricole et le faible accès aux ressources pousse les jeunes à la recherche d'opportunités à migrer des zones rurales vers les villes, d'un pays à un autre au sein de la sous-région (notamment des pays sahéliens vers les pays côtiers) et vers l'Occident. La migration des jeunes qui accroît leur vulnérabilité s'accompagne de diverses vellités que sont les violences de tous genres, le trafic humain, la mort (surtout due aux conditions précaires de voyage des

migrants clandestins)... Elle constitue une perte considérable de main-d'œuvre pour les ménages ruraux et pose le problème du renouvellement générationnel des exploitations familiales. Les initiatives publiques d'insertion des jeunes ciblent encore faiblement les jeunes ruraux au sein des EF. L'absence de politiques publiques claires pour l'insertion des jeunes, qui accompagnent, encadrent et donnent des perspectives à l'action des différents groupes d'acteurs non

étatiques dans ce domaine, limitent l'efficacité et l'impact des actions de ces derniers.

Cette situation est assez préoccupante pour le ROPPA qui a élaboré une stratégie d'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cette stratégie cible prioritairement les jeunes ruraux et vise leur insertion dans les exploitations familiales pour assurer un renouvellement générationnel.



Une insécurité grandissante

La région CEDEAO est marquée par des attaques terroristes ainsi que des batailles armées qui induisent des déplacements forcés des populations et des forces productives de façon prépondérante dans le Nord du Nigeria, du Mali, du Niger et au Burkina Faso. À ces événements, il faut ajouter les affrontements récurrents entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires qui contribuent à la perturbation des foyers de production

malgré les décisions régionales prises pour adresser ces questions.

Tous ces éléments du contexte actuel de l'agriculture, la fin du plan quinquennal de 2012-2016 et des programmes intérimaires de 2017 et 2018 justifient l'élaboration du présent plan quinquennal qui se veut un outil d'orientation des actions du ROPPA pour contribuer à relever les défis émergents et persistants de l'agriculture ouest-africaine.



3. Processus d'élaboration du plan quinquennal 2019-2023

Depuis la fin du dernier plan quinquennal en 2016, le réseau a engagé le processus d'élaboration du présent plan quinquennal qui s'est appuyé principalement sur quatre (04) phases :



- > **Un bilan stratégique** qui a consisté en une autoévaluation assistée du réseau. Dans le cadre de l'évaluation interne ou de l'autoévaluation, une enquête a été lancée en direction des PFN. Sur la base des réponses et d'autres échanges bilatéraux, le ROPPA a organisé, début décembre 2017, le séminaire de Ouagadougou. Cette évaluation interne a permis de faire une autocritique des dynamiques opérationnelle, fonctionnelle et institutionnelle du ROPPA. Des orientations ont pu être dégagées. C'est sur la base de ces orientations que l'équipe de préparation du plan stratégique a rédigé une première esquisse du plan stratégique articulant des priorités thématiques et des cadres de partenariats.
- > **Un bilan de l'observatoire des exploitations agricoles familiales** qui a permis de faire le point sur les résultats produits par le premier rapport OEF. Ce bilan a permis de mettre en exergue la contribution des résultats produits par le premier rapport régional sur la situation des exploitations familiales et a noté les propositions à prendre en compte dans la conception du futur plan stratégique. Il apporte de précieuses informations sur les impacts des politiques publiques. Il a également permis de nourrir et de consolider les chantiers et les stratégies d'action des différents membres du réseau (plateformes nationales, fédérations, unions). Aussi, l'analyse des feedbacks, reçus des lecteurs du rapport, montre que plus de 80% des avis confirment l'utilité et l'intérêt des connaissances recueillies auprès des producteurs pour développer la demande de réorientation des politiques agricoles. Le bilan de l'OEF a également montré que l'observatoire renforce les liens d'appartenance au réseau car il amène les plateformes et le réseau à adresser les réelles préoccupations des EF/OP.
- > **La revue des chantiers du ROPPA** : ce processus a permis de soulever (i) la nécessité d'une réflexion approfondie à mener sur les cadres filières, (ii) la définition par le réseau d'une stratégie d'insertion des jeunes, (iii) la dissémination de l'université paysanne comme cadre novateur de renforcement de capacités des EF et des OP, (iv) la nécessité de définir une vision claire de développement des services économiques, (v) le besoin de soutenir les actions de renforcement des capacités des PFN en fonction de leurs besoins, (vi) le renforcement de la collaboration entre les organisations paysannes et la recherche agricole et la réaffirmation de l'importance, pour le cadre OP/Recherche, de tenir mieux compte des besoins et de la demande des producteurs de manière à faciliter la valorisation des résultats de la recherche, des propositions technologiques et des innovations.

> **Une évaluation externe du plan quinquennal 2012-2016 et des programmes intérimaires de 2017 et 2018** :

à travers cette évaluation, des personnes-ressources externes ont apprécié et mesuré les progrès réalisés par le ROPPA, à travers la mise en œuvre de son plan quinquennal 2012 – 2016 et les défis qui se posent toujours au réseau. Les dynamiques institutionnelle et organisationnelle du réseau, les acquis et faiblesses de l'exécution du plan 2012-2016 et les différents facteurs critiques ont pu faire l'objet d'analyse par les évaluateurs. Ces éléments d'évaluation externe sont regroupés dans un processus plus formel qui apporte une vision plus complète des résultats du plan stratégique 2012-2016.

- Le Conseil d'administration du ROPPA, réuni à Bamako en février 2018, a approuvé les grandes lignes à donner au futur plan stratégique du réseau (2019-2023) et a demandé à l'équipe de préparation de présenter une première monture de ce plan pour la fin de l'année 2018, qui sera soumise par le conseil d'administration à la 7^{ème} convention du réseau. Pour donner un caractère novateur aux orientations du plan, les administrateurs du réseau se sont fortement impliqués en interagissant activement avec le Secrétariat exécutif et les plateformes nationales avec des propositions qui reflètent les priorités des exploitations familiales et du réseau.
- Pendant toute la période du plan stratégique (2012-2016), et surtout pendant la période de transition (2017-2018), la gouvernance politique du ROPPA a intensifié ses interactions avec le Secrétariat exécutif et avec les PFN pour donner un caractère résolument novateur aux orientations du plan 2019-2023.



4. Vision, missions et valeurs du réseau



La vision du ROPPA s'articule autour d'un **développement socio-économique inclusive en Afrique de l'Ouest** basé sur : (i) **une agriculture paysanne solidaire, citoyenne et durable** au plan économique, social et environnemental ; (ii) **une gestion durable des ressources naturelles** ; (iii) **des revenus agricoles décentés et des emplois décentés et durables pour tous** en milieu rural.



Le ROPPA a pour mission de « **favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux** ».

Le ROPPA est une initiative des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique. Porté sur les fonts baptismaux en juin 2000 à Cotonou, le ROPPA est aujourd'hui l'ultime instrument de défense et de promotion des exploitations familiales ouest-africaines. Il compte à ce jour plus de 15 000 000 producteurs regroupés dans 13

plateformes nationales. Il convient de rappeler que les producteurs du Nigeria et du Cap-Vert manifestent leur désir d'agrandir le cercle les prochaines années. Le processus de mise en place d'une plateforme nationale des organisations paysannes dans ces pays est en cours depuis 2016.

Le réseau fédère l'ensemble des producteurs représentant toutes les grandes chaînes de valeurs ajoutées agricoles constitutives de: la production végétale, l'élevage, l'agropastoralisme, l'agroforesterie, la transformation agroalimentaire, la pêche et l'aquaculture.

Les plateformes nationales membres du réseau définissent chacune leurs orientations stratégiques en cohérence avec les réalités politiques, sociales et économiques des exploitations familiales de leurs pays respectifs. Ces orientations nationales ont soutenu l'élaboration des orientations stratégiques du présent plan quinquennal. Les relations horizontales qui existent entre les plateformes et le niveau régional contribuent à l'amélioration de l'efficacité de l'action du réseau.

Le ROPPA a soutenu les OP pour la mise en place de cadres régionaux de concertation dans les filières riz, élevage, pêche et céréales. Chacun de ces espaces de dialogue des producteurs vise à renforcer la mise en marché des productions, le renforcement des capacités des producteurs sur des questions technico-économiques, le plaidoyer et le dialogue pour l'influence des politiques et programmes spécifiques

aux filières en lien avec les actions du réseau.

La question des femmes et des jeunes est également prise en charge diversement dans les stratégies et programmes/projets du ROPPA, des plateformes nationales et des cadres filières. En 2003, lors de la 3^{ème} Convention du réseau, les membres du réseau ont adopté la mise en place des collèges des femmes. En 2006, lors de la 4^{ème} Convention tenue à Saint Louis les membres ont adopté la mise en place des collèges des jeunes. Les collèges des femmes et des jeunes visent, d'une part, à contribuer au renforcement de ces deux groupes dans la gouvernance des OP et, d'autre part, à renforcer leur insertion et/ou leurs activités spécifiques dans le secteur agrosylvo-pastoral et halieutique. Il s'agit également de faciliter une meilleure prise en compte de leurs préoccupations spécifiques dans l'action de plaidoyer du réseau.



+20.000.000
de producteurs

13 plateformes
nationales

43 fédérations
membres



5. Orientations stratégiques 2019 – 2023

5.1 La logique d'intervention du plan quinquennal

Les analyses présentées dans le contexte indiquent, de façon approfondie, les défis et enjeux qui affectent déjà et/ou peuvent constituer des facteurs critiques à l'amélioration de la performance des exploitations familiales dans la perspective de satisfaire la souveraineté alimentaire. En croisant ces différentes analyses avec les préoccupations des exploitants familiaux, des jeunes et des femmes révélées par l'Observatoire des exploitations familiales, il ressort quelques groupes de problématiques :

- (i) la transformation des exploitations familiales afin qu'elles répondent de façon durable à la demande alimentaire croissante, le changement climatique... ;
- (ii) la prise en compte des spécificités de l'exploitation familiale dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agro-sylvopastorales et halieutiques, commerciales et d'intégration régionale pour assurer une amélioration de leur performance;
- (iii) la promotion effective des produits issus des exploitations familiales ;
- (iv) le renouvellement au sein des exploitations familiales et des organisations paysannes prenant en compte l'inclusion effective des différents groupes d'acteurs (femmes et jeunes) ;
- (v) la migration des jeunes et leur faible insertion dans les chaînes de valeurs ajoutés ;
- (vi) le renforcement de la gouvernance et de l'efficacité de l'action des organisations paysannes.

En se fondant sur la vision, la mission et les problématiques suscitées, des orientations stratégiques sont définies et visent à contribuer à une souveraineté alimentaire effective en Afrique de l'Ouest par les exploitations familiales et pour l'ensemble de la chaîne de consommation y compris, les exploitants familiaux eux-mêmes. Le schéma suivant fait une synthèse de la logique d'intervention de l'action du réseau sur les cinq prochaines années.

Objectif Global :

Contribuer à assurer une vie décente pour les exploitations familiales, des revenus et des emplois pour les jeunes et les femmes à travers des politiques agricoles, commerciales et d'intégration régionale basée sur la valorisation des savoirs locaux, la promotion des systèmes alimentaires territoriaux et une protection effective des marchés locaux afin de garantir de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.



OS 1 : Contribuer à la transformation des exploitations familiales afin qu'elles puissent répondre durablement à la demande alimentaire croissante tout en préservant les ressources naturelles (eau, terres, forêts, climats) en renforçant les pratiques et systèmes de productions paysannes existantes



OS 2 : Renforcer les services économiques aux OP et aux EF à travers un développement équitable et inclusif des chaînes de valeurs ajoutées pour faciliter une bonne pénétration des produits locaux sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux



OS3 : Accroître la performance, la visibilité des positions des actions développées par les exploitations familiales, les organisations paysannes nationales et régionales à travers une gouvernance inclusive

Résultats stratégiques

- **R.1.** Les exploitants familiaux adoptent des pratiques de production efficaces et durables
- **R.2.** Les revenus des exploitants familiaux se sont accrus de 20% et l'insécurité alimentaire est réduite de 30% en milieu rural
- **R.3.** Les besoins alimentaires institutionnels sont couverts par la production des exploitations familiales
- **R.4.** L'importation des produits alimentaires de base hors de l'espace CEDEAO est réduite de 30% au moins
- **R.5.** Les jeunes et les femmes s'insèrent dans les chaînes de valeurs ajoutées et ont une vie décente
- **R.6.** Les pratiques des EF et des OP sont rendus visibles et contribuent à une prise de décisions objectives
- **R.7.** Le réseau adopte des pratiques d'une bonne gouvernance inclusive qui renforce sa crédibilité
- **R.8.** La reddition de comptes renforce l'efficacité de l'action du réseau

Principales Composantes de mise en œuvre du plan quinquennal

- Observations et partenariats
- Actions, influences et marché
- Mémorisation et valorisation
- Coordination et reddition de comptes

Programmes Régionaux prioritaires

PR1 : L'accompagnement et l'appui de proximité aux exploitations familiales (AAP-EF)

PR2 : L'évolution agro-écologique des systèmes de production agricole et adaptation aux changements climatiques

PR3 : La promotion des activités économiques portées par des femmes et des jeunes au sein, à l'aval ou à côté des exploitations familiales

PR4 : L'organisation des filières et des interprofessions, le partage équitable de la valeur ajoutée au sein des chaînes agroalimentaires

PR5 : La consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines



5.2 Objectifs stratégiques et résultats du plan quinquennal

Dans le domaine de l'action et de l'intervention, la centralité de l'exploitation familiale est clairement réaffirmée aussi bien au niveau national que régional pour plusieurs raisons. L'exploitation familiale est au cœur non seulement de la création de valeurs économiques, mais aussi de la gestion de l'essentiel du patrimoine et des ressources naturelles, de la préservation de nos cultures alimentaires, de l'aménagement de nos territoires et de la pérennité des solidarités sociales. Ce caractère multi facette de l'exploitation familiale explique bien l'objectif du prochain plan

quinquennal du réseau qui envisage contribuer d'une façon globale à l'amélioration des conditions de vie des exploitants familiaux. En effet, il apparait clairement que l'investissement direct sur l'exploitation familiale reste faible à travers les politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Il y a donc un réel besoin de recentrer l'action et les politiques afin que ces unités de production améliorent leurs capacités productives, de résilience et arrivent à nourrir convenablement les populations sans cesse croissantes.



Objectif spécifique 1

Contribuer à la transformation des exploitations familiales afin qu'elles puissent répondre durablement à la demande alimentaire croissante tout en préservant les ressources naturelles (eau, terres, forêts, climats) en renforçant les pratiques et systèmes de productions paysannes existantes.

La problématique de la performance des exploitations familiales et leurs capacités à nourrir la région est posée et abordée de plusieurs façons dans la région. Certaines options politiques parlent de modernisation des exploitations familiales dans une approche de production intensive et/ou d'agrobusiness et d'autres restent dans des approches qui apparaissent comme intégrées, mais qui mettent au cœur de la chaîne, le transformateur – capable de définir la nature du produit désiré.

Les contraintes écologiques sont de plus en plus prononcées et imposent une adaptation à divers niveaux de la chaîne alimentaire, de pratiques protectrices de l'environnement qui maximisent la productivité. Les exploitations familiales, de façon empirique, développent déjà des pratiques et méthodes qui répondent à cette grande variabilité – on parlera d'un besoin de transformation des exploitations familiales vis-à-vis de plusieurs facteurs sociaux, environnementaux et économiques.



Au travers d'une option stratégique comme celle-ci, le réseau envisagé s'appuie sur ces outils et ces cadres d'intervention pour assurer une diffusion/mise à échelle effective de bonnes pratiques de production valorisant la production locale et ne créant pas une dépendance structurelle du producteur avec d'autres acteurs exogènes à ces réalités socio-culturelles. Ces différentes pratiques conféreront à l'exploitant familial, un niveau de production qui lui assure une sécurité alimentaire mais aussi un revenu conséquent qui lui permette d'avoir une vie décente tout en protégeant l'environnement pour les futures générations. Au-delà de sa personne et de son ménage, il est envisagé que sa production soutienne la demande alimentaire régionale croissante en qualité, en quantité et accessible à tous les autres acteurs – en lui garantissant bien évidemment un prix rémunérateur. Les actions s'appuieront sur les dispositifs d'accompagnement des exploitations familiales et l'influence des politiques à valoriser par exemple les semences et inputs locaux protecteurs de l'environnement.



Objectif Spécifique 2

Renforcer les services économiques aux OP et aux EF à travers un développement équitable et inclusif des chaînes de valeurs ajoutées pour faciliter une bonne pénétration des produits locaux sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux

Les produits des exploitations familiales n'arrivent pas convenablement à pénétrer les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Depuis 2014, les pays de la région ont pris des décisions politiques qui encouragent la promotion des produits locaux provenant des exploitations familiales – une orientation politique forte à consommer avant tout les produits du terroir. Cependant, certains défis persistent et touchent, entre autres, aux dispositifs et mécanismes qui permettent effectivement aux exploitations familiales d'offrir leurs produits sur différents marchés – source d'amélioration des revenus et d'efficacité des chaînes de valeur. L'ensemble des actions qui s'inscrivent dans cet objectif vise à soutenir l'offre de produits de qualité par les exploitations familiales au travers de mécanismes articulés autour de la promotion des services économiques au sein des OP, à améliorer l'attractivité de l'agriculture pour faciliter et soutenir l'insertion des jeunes sur des maillons des chaînes de valeurs ajoutées et contribuer à l'accroissement du commerce intra régional des produits des exploitations familiales minimisant ainsi progressivement les importations des produits de base.

Il s'agira, par exemple, de renforcer les liens entre les producteurs, leurs coopératives et/ou associations avec les institutions demandant des produits alimentaires (écoles, prisons, hôpitaux, réserves alimentaires à divers niveaux), d'influencer les politiques afin qu'elles facilitent l'accès des exploitations familiales aux facteurs de production, de soutenir les exploitations familiales à participer aux foires et/ou événements à caractère commercial visant à promouvoir leurs produits ou à développer des relations d'affaires...

Le réseau s'appuiera sur ces cadres et outils tels que l'université paysanne pour former et renforcer les capacités des différentes parties prenantes, le forum des affaires pour aller vers une effective promotion des produits des exploitations familiales et la mise en relation avec ces acteurs des chaînes de valeur pouvant contribuer à améliorer la qualité, le dispositif des conseillers aux initiatives économiques existantes pour développer des marchés nouveaux ou faciliter leurs accès au crédit adéquat à des taux ajustés. L'hypothèse de base est que l'ensemble de ces différentes transformations de l'exploitation familiale améliore l'attractivité du secteur. Les jeunes « rongés » par le phénomène de la migration aussi bien au niveau des pays et entre les pays, d'une part, et ne trouvant pas un intérêt particulier à la fonction de l'agriculture, d'autre part, et fortement inscrits dans des métiers nouveaux et technologiques pourront facilement découvrir des opportunités d'insertion sur les chaînes de valeur au travers de ces différents cadres et outils que le réseau va développer.



Objectif Spécifique 3

Accroître la performance, la visibilité des positions des actions développées par les exploitations familiales, les organisations paysannes nationales et régionales à travers une gouvernance inclusive

Les OP et leurs membres (exploitations familiales) développent nombre d'actions qui sont faiblement rendues visibles et valorisées pour que les chercheurs articulent leurs actions autour de ces différentes pratiques jugées « empiriques ». Les pratiques des exploitations familiales sont diverses et celles des OP pour influencer les politiques à divers niveaux et soutenir la prise en compte effective des besoins de leurs membres sont autant plus diversifiées. Les pratiques d'observation des OP qui soutiennent leurs prises de décision sont un exemple qui est faiblement diffusé et qui peut, dans une certaine mesure, soutenir des orientations politiques à une échelle plus macro. L'action et le rôle des organisations paysannes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques en Afrique de l'Ouest restent très peu connus des différentes parties prenantes et ne connaissent pas



une mutualisation et/ou un partage avec d'autres régions du monde. Le fonctionnement des réseaux d'organisations paysannes se fonde sur plusieurs principes clés dont une gouvernance politique et technique structurée à divers niveaux et une obligation de reddition de comptes de plus en plus prononcée.

Ces différentes problématiques structurent l'action de ce troisième objectif spécifique qui vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance inclusive (prenant en compte les femmes, les jeunes) dans le renouvellement des exploitations familiales et des organisations paysannes et contribuer à une amélioration de l'efficacité de l'action du réseau. Il va s'en dire qu'il s'agit ici, de soutenir le maintien des organes et espaces qui facilitent la structuration de l'action du réseau – organes politiques et techniques entre autres.



5.3 Les principales composantes du plan quinquennal

En se basant sur les pratiques actuelles du réseau qui se sont montrées novatrices et bien efficaces et pour établir une cohérence dans l'action, le plan quinquennal structure l'intervention du réseau autour de quatre (4) composantes, très articulées entre elles, mais nécessitant des approches, des dispositifs et des partenariats spécifiques :

- (i) une composante « **Observation et partenariats** », portant sur l'observation des éléments du contexte pour bien structurer et orienter la décision,
- (ii) une composante « **Action, influence et marché** », portant sur les priorités actuelles et à venir du réseau,
- (iii) une composante « **Mémorisation et valorisation** », portant sur les outils d'information, de capitalisation et de diffusion
- (iv) une composante « **Coordination et reddition de comptes** » portant sur le renforcement harmonieux de la structure de portage et de mise en œuvre de l'action du réseau.

Observations des éléments moteurs du Système agricole et alimentaire (SAA) d'Afrique de l'Ouest

Dans le Système agricole et alimentaire d'Afrique de l'Ouest, se trouve la plus grande partie des ressources humaines, naturelles et culturelles de notre région. Ce système n'est pas une photographie figée, il s'apparente à un film dont le mouvement est mu par des éléments moteurs. C'est cette dynamique du SAA qui intéresse le réseau, ce sont les éléments moteurs qui peuvent bien structurer l'action et qu'il est important d'observer.

Comme engagée depuis la mise en place du ROPPA et pour poursuivre dans le processus d'observation qui a permis au ROPPA en 2016 de publier « le premier rapport de l'Observatoire des exploitations familiales », l'observation va soutenir, orienter et révéler plusieurs informations sur les exploitations familiales et les SAA. Il ne s'agira pas bien évidemment d'entrer dans une démarche quantitative exclusive d'observation mais d'une démarche mixte principalement articulée sur des questionnements qualitatifs. Trois priorités d'observation sont définies :

- (i) **les « exploitations familiales »** : il s'agira de définir une typologie simplifiée à partir des bandes agro-climatiques et des principaux systèmes de production qui leur correspondent. À cela s'ajouteraient quelques systèmes de production dont le déterminant principal n'est pas d'origine climatique (systèmes irrigués, systèmes répondant à un marché urbain dominant, éventuellement les systèmes de pêche plus ou moins traditionnelle,...).
- (ii) **les « organisations d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs », considérées comme organisations paysannes (OP)** : le champ des OP est plus facile à structurer et à observer. Nous proposons de retenir trois entrées classiques : les OP correspondant à des espaces géographiques, les OP correspondant à des filières de produits, les OP correspondant à des services offerts.
- (iii) **les « Mesures de politiques publiques » (MPP)** : les MPP sont aussi des éléments moteurs du SAA. Le relevé et l'analyse de ces MPP par les PFN seront axés sur les MPP portées par les gouvernements ; quant au ROPPA, le relevé et l'analyse des MPP sont ceux portés par l'UEMOA ou la CEDEAO.

Six types de MPP ont été relevés et analysés dans le précédent rapport de l'OEF, celles qui concernent le foncier, l'accompagnement des EF, les mécanismes de subvention des intrants et des équipements des exploitations, le financement des équipements collectifs et des infrastructures, la commercialisation des produits, le financement et le crédit. On pourra ajouter d'autres thèmes/types de MPP, les MPP qui concernent spécifiquement le pastoralisme et la pêche, mais aussi d'autres thèmes apparaissant dans le rapport : les MPP dédiées aux femmes, celles dédiées aux jeunes, les MPP d'appui à la formation professionnelle, les MPP consacrées à l'appui à l'organisation des filières, les MPP d'appui à l'agro-écologie et à l'adaptation au changement climatique... La collecte des MPP pourra se faire selon un modèle standardisé de « fiche MPP » pour permettre des classifications et des comparaisons.

En dehors des informations recueillies au sein du réseau concernant les EF, les OP et les MPP, il est important de pouvoir accéder hors du réseau, à des informations qui concernent le SAA ouest-africain et peuvent intéresser les membres du réseau. On peut penser à des informations livrées par des organisations internationales (FAO, FIDA, UE,...) ou régionales (UEMOA, CEDEAO,...), des institutions de recherche (CORAF, CIRAD,...), des ONG internationales... et tout le réseau mutualisé des partenaires techniques et financiers du ROPPA et des PFN.

Le ROPPA se doit de suivre l'évolution du SAA, les tendances lourdes, mais aussi les signaux faibles ou les faits porteurs d'avenir. À l'échelle nationale, les PFN auront à : apprécier les résultats des EF et proposer des mesures nouvelles d'accompagnement des EF en difficulté ; évaluer les services rendus par les OP et les amener à rectifier les services insuffisants ; enfin, prendre la mesure des impacts des MPP et intervenir auprès des autorités publiques pour obtenir une correction des MPP défailtantes ou contre-productives.

Au niveau de la région ouest-africaine, le ROPPA doit pouvoir comparer les évolutions des différents SAA nationaux et organiser des échanges entre les PFN. Le ROPPA identifiera, d'une part, les évolutions qui sont spécifiques à certains pays, et alors le plaidoyer doit être essentiellement national et porté par la PFN concernée et, d'autre part, les évolutions qui concernent l'ensemble de la sous-région et alors, le plaidoyer doit être porté par le ROPPA et s'adresser aux organisations régionales, voire internationales, si les causes des difficultés sont liées à des régulations internationales contre-productives ou à des accords dont les effets sont négatifs. Une fois un problème repéré, il devient plus facile d'en approfondir l'analyse et de l'illustrer de manière concrète. Ces plaidoyers nationaux, régionaux et internationaux des PFN et/ou du ROPPA sont d'autant plus forts et convaincants qu'ils sont documentés, argumentés et illustrés par des faits et des chiffres.



L'action : les thèmes prioritaires et l'animation des programmes régionaux correspondants

C'est, sans doute, la composante qui est la plus importante pour l'orientation d'un plan stratégique, celle qui dit les priorités et doit orienter les initiatives du ROPPA et des OP de la région, et leur recherche de partenariats opérationnels.

Observation du SAA pour pouvoir réagir à ses évolutions, mais aussi intervention au cœur de ce système dans quelques domaines ou sujets stratégiques pour la famille des producteurs (agriculteurs, pasteurs et pêcheurs). Avant de pouvoir organiser ses interventions dans un cadre qui associe l'ensemble des membres du réseau, le ROPPA et les PFN se sont accordés sur une courte liste de sujets prioritaires. Ces sujets seront portés par le ROPPA, qui associera les PFN à son action dans ces domaines, ce qui n'empêche pas chaque PFN d'avoir ses propres priorités choisies en fonction de ses propres réalités et des volontés spécifiques des OP de son pays.

Après l'examen des actions antérieures du ROPPA et des « Déclarations » délivrées par le réseau (Déclarations de Dakar, d'Accra, de Cotonou, de Tenkodogo), après l'analyse des comptes rendus des réunions du Conseil d'administration, des séminaires organisés par le réseau, particulièrement du séminaire organisé à Ouagadougou en décembre 2017 et consacré, d'une part, à l'analyse du bilan du plan stratégique (2014-2018) et, d'autre part,

à la réflexion sur les axes prioritaires de ce plan (2019-2020), le Conseil d'administration du ROPPA, composé des représentants des PFN, a décidé de retenir les cinq sujets/domaines prioritaires suivants :

- **Priorité 1** : L'accompagnement et l'appui de proximité aux exploitations familiales (AAP-EF) ;
- **Priorité 2** : L'évolution des systèmes de production, la promotion de l'agro-écologie et l'adaptation au changement climatique ;
- **Priorité 3** : La promotion des activités économiques portées par des femmes ou des jeunes au sein, à l'aval ou à côté des exploitations familiales ;
- **Priorité 4** : L'organisation des filières et des interprofessions, le partage équitable de la valeur au sein des chaînes agro-alimentaires ;
- **Priorités 5** : La consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines.

La notion de « programme régional » peut constituer un bon cadre pour chacun des thèmes prioritaires retenus. Le ROPPA l'a testée sur la priorité « Systèmes alimentaires locaux et consommation locale » (priorité 4). Un programme régional pourra articuler :

- Des actions, correspondant au thème prioritaire, portées par les PFN, qui consisteront souvent à inventorier des initiatives menées dans les pays par des OP, des acteurs privés (associations, groupements, entreprises) et/ou des acteurs publics.
- Des actions du ROPPA, souvent des actions d'échanges entre les PFN, d'élaboration de positions communes, de communication vers des partenaires extérieurs, de plaidoyer vers les autorités régionales ou internationales. Le ROPPA pourra mobiliser ses outils régionaux de mémorisation (observatoire) et de capitalisation. Il pourra utiliser ses cadres de partenariats (cf. plus loin) et, ce faisant, faire retour vers les PFN et interagir avec elles.

Mémorisation et valorisation

La production de connaissances paysannes (élargies aux pasteurs et aux pêcheurs) ou, du moins, de connaissances issues des OP, est un enjeu important. C'était l'une des tâches premières que s'était donné le ROPPA. En effet, le mouvement paysan doit pouvoir fonder ses analyses, positions, revendications sur ses propres données et non sur des données ou des documents produits par des institutions qui n'ont que rarement défendu les intérêts de la grande famille des agriculteurs, pasteurs et pêcheurs.

Cette troisième composante rassemble les outils permettant de traiter des données, mais aussi de capitaliser, de publier et de promouvoir des positions. Il s'agit de processus de repérage, d'observation et de caractérisation, de processus de capitalisation et de publication, de processus de détermination de positions communes et de déclaration.

Les connaissances paysannes sont produites par une chaîne composée de plusieurs maillons et autant de fonctions et d'outils : observation, capitalisation, publication, valorisation. Pour la production de connaissances paysannes, l'articulation entre ROPPA, PFN et OP est là encore nécessaire. Cette production de connaissances paysannes va s'appuyer sur une chaîne de responsabilités nationales et régionales.

- (i) **La fonction d'observation.** Il a été précisé l'impossibilité pour le ROPPA et pour les OP de se doter d'un appareil statistique propre. Mais, cette impossibilité ne doit pas empêcher le ROPPA de dialoguer avec les institutions nationales et internationales en charge des statistiques, notamment sur la manière de collecter et d'analyser les données concernant l'agriculture, le pastoralisme et la pêche. Cela a été déjà abordé dans l'observation du SAA, l'observation des cinq sujets/domaines prioritaires, l'observation des partenariats (partenaires et actions partenariales). C'est tout cet ensemble qui constitue le socle de données sur lequel vont pouvoir se construire de nouvelles générations de connaissances paysannes.
- (ii) **La fonction de capitalisation.** Le ROPPA a réalisé une action capitalisation consacrée au thème de la participation des OP dans l'organisation des filières. Pour ce faire, le ROPPA a interrogé les PFN sur les initiatives prises par les OP dans chacun de leurs pays. 48 initiatives concernant diverses filières ont été proposées par les PFN. Le processus de capitalisation du ROPPA étant articulé autour d'un portage par les OP elles-mêmes, vise à maximiser la fonction de capitalisation dans les pratiques du réseau. Cette démarche assez particulière développée par le réseau se veut plus efficace et vise à soutenir la dissémination de bonnes pratiques entre autres.
- (iii) **La fonction de publication et de diffusion.** Il est évidemment important de faire connaître les activités du ROPPA, mais aussi ses analyses, ses positions, ses revendications... Le ROPPA propose d'utiliser plusieurs outils : son site, des documents d'analyse, des déclarations de positionnement politique, des documents de communication. Il s'agira de renforcer la fonctionnalité du site qui doit donner une information sur les activités du ROPPA et devenir le réceptacle de toutes ses productions. Il y a bien sûr un lien avec l'observatoire, celui-ci doit être hébergé sur le site. Les publications du ROPPA doivent diffuser ce que nous appelons des

« connaissances paysannes », issues de la chaîne d'observation et de capitalisation. Nous distinguons plusieurs types de documents : les documents qui présentent l'état des connaissances paysannes sur les sujets prioritaires du ROPPA,... mais aussi des exemples d'initiatives remarquables soutenues par des OP ou de mesures de politiques publiques observées dans l'espace du ROPPA...

- (iv) **La fonction de valorisation des connaissances paysannes.** Les publications du ROPPA ne sont pas la fin de l'histoire de la production des connaissances paysannes. L'aboutissement de ce travail de production se trouve dans la valorisation de ces connaissances et cette valorisation correspond à des actions menées en direction et avec nos partenaires prioritaires, à savoir actions avec la recherche, actions de formation, actions de caractère économique avec des entreprises, actions de plaidoyer, actions de communication avec les journalistes et les médias, actions de terrain avec les OSC/ONG, actions de coopération avec les agences financières.

Coordination et reddition de comptes

La description de l'ensemble des composantes et des différents groupes d'action expriment un besoin de répartition opérationnelle des tâches, de renforcement des capacités institutionnelles du réseau pour porter et engager l'action. Cette composante prend en charge cette problématique et vise à soutenir la mise en place d'espaces et d'institutions capables de porter l'action du réseau, de rendre compte aux membres du réseau, d'une part, mais aussi de mobiliser les ressources dans un cadre de partenariat efficace pour développer les actions autour des thématiques prioritaires déjà définies. On parlera des actions visant à assurer la gouvernance financière, institutionnellement, un renouvellement et une bonne fonctionnalité des organes à divers niveaux et une capacité de coordination d'équipes techniques à divers niveaux de capacités à porter l'action.

Une articulation forte de la coordination, mise en œuvre et reddition de comptes entre le niveau régional et le niveau national est nécessaire pour assurer une cohérence globale de l'action aux différents niveaux du réseau et cette composante prend en charge le renforcement de la fonctionnalité des liens de diverses natures pour assurer une efficacité dans la mise en œuvre de l'action.



6. Les actions, outils et cadres de mise en œuvre du plan stratégique

6.1 Les cadres d'actions

Le ROPPA a créé des « cadres de partenariats » avec les principales familles d'acteurs susceptibles de développer des relations de partenariats structurées avec lui. Ces cadres ont pour fonction de diffuser de l'information sur nos activités ou nos analyses, d'échanger et de réfléchir ensemble sur des sujets communs, d'initier et d'entretenir des collaborations dans les domaines prioritaires. Quatre cadres ont été imaginés et ont pu être actionnés pour engager quelques actions de collaboration. Cette liste sera étendue à trois nouvelles familles d'acteurs partenaires :

- **La « table ronde OP-Recherche »** a été mise en place entre le ROPPA et les acteurs de la recherche agricole. L'interlocuteur principal du ROPPA est le CORAF, Conseil de l'Ouest et du centre africain pour la recherche et le développement agricole. Les acteurs de la table ronde se réunissent jusque-là en fonction de la demande du réseau. L'ambition est de systématiser ces différentes rencontres afin qu'elles puissent renforcer le lien entre la recherche et les besoins des exploitations familiales et des Organisations paysannes. Le ROPPA pense que la collaboration avec les institutions scientifiques et des équipes de chercheurs pourrait être bénéfique pour les deux parties. Nous avons déjà signalé le travail à engager sur la structuration de la grande famille des EF ouest-africaines, travail important pour le ROPPA pour son travail d'observation et d'accompagnement des EF, mais aussi pour les chercheurs et la confrontation de leurs travaux scientifiques avec la réalité des EF. Nous avons signalé les domaines prioritaires pour lesquels une collaboration OP-Recherche est indispensable. C'est le cas particulièrement des priorités 1 (accompagnement des EF) et 2 (agro-écologie et adaptation au changement climatique). Des programmes de Recherche-Action pourront être conçus dans ces domaines au niveau d'un ou de plusieurs pays.

- **L' « Université paysanne du ROPPA » (UPR)** a été conçue pour faciliter la formation des leaders professionnels et des techniciens engagés dans les OP dans le cadre de sessions thématiques. L'UPR pourrait aussi servir à organiser des échanges entre pairs engagés dans un même domaine mais aussi dans des pays différents. Enfin, l'UPR pourrait aussi permettre de diffuser des connaissances paysannes (cf. la composante C), issues des processus de capitalisation du ROPPA. Une formule institutionnelle lourde avec des infrastructures et un personnel permanent serait à la fois hors de portée et inefficace. L'UPR s'oriente plutôt vers un système d'« université » sans murs et sans moyens humains permanents qui pourrait fonctionner selon une formule de « labellisation de séminaires de formation, d'échanges ou de diffusion ». On pense à des séminaires organisés par des PFN ou des OP, voire à des séminaires organisés par des institutions de recherche, des universités, des ONG, des agences de coopération...
- **Le « Forum des affaires »** a aussi été imaginé, mais il n'a pas eu beaucoup d'activités. Il s'agit d'organiser des interactions avec des acteurs économiques soit pour initier des relations de coopération, soit pour promouvoir des relations commerciales. Le plus souvent, les relations de coopération économique ou les relations commerciales se traitent directement entre un ou des producteurs et un acteur économique sans besoin d'une médiation. Le Forum des affaires peut intervenir lorsque des actions collectives sont envisagées. Par exemple, si des manifestations s'organisent avec une chambre de commerce ou une chambre des métiers ou lorsque le ROPPA et/ou les PFN souhaitent participer ensemble à une foire, comme la FIARA de Dakar. Par ailleurs, les programmes régionaux correspondant aux priorités 3, 4 et 5 ont des dimensions économiques qui impliquent le développement de coopération entre des acteurs de la production agricole et des partenaires du monde de la transformation ou de la distribution. La formule retenue pour le Forum des affaires est également une formule légère, sans murs et sans moyens humains permanents, une formule de labellisation d'événements susceptibles de déboucher sur de nouvelles relations à caractère économique ou commercial.
- **Le « Dialogue sur les politiques publiques »** est actif, notamment au niveau des autorités gouvernementales, pour ce qui concerne les PFN, ou au niveau des organisations régionales et internationales, pour ce qui concerne le ROPPA. Il n'y a pas en général de contrat à gérer, ce qui n'entraîne pas de relations régulières ni au niveau national, ni au niveau régional et, donc pas de cadre de partenariat formel. Le ROPPA propose la formulation d'un cadre, ne serait-ce que pour faire un point régulier sur la mise en œuvre de son plan stratégique, mais aussi pour échanger sur les avancées des grands programmes ou des grandes négociations portées par les organisations régionales. Des cadres pourraient aussi être mis en place au niveau national entre les PFN et les autorités gouvernementales.

Rappelons que, pour les pays ouest-africains, le SAA représente à la fois la grande majorité de l'emploi, un bon tiers de la création de valeur et l'essentiel de la gestion des ressources naturelles. Il n'est pas exorbitant pour une PFN et les OP qu'elle représente, de réclamer l'établissement de relations régulières et contractuelles avec les autorités gouvernementales. Ce dialogue repose sur un travail permanent, d'autant que, à côté de ces relations régulières et souhaitablement continues, de nombreuses « actions de plaidoyer » doivent être préparées et lancées par la PFN sur tous points sensibles de l'agenda politique. Un coordinateur doit être désigné pour la préparation de ce dialogue sur les politiques publiques et pour l'organisation des actions de plaidoyer.

En plus de ces quatre « Cadres de partenariat », le ROPPA propose aux représentants de trois autres familles, la mise en place avec lui, de trois nouveaux cadres de partenariat :

- **Un Cadre de partenariat avec les médias et les journalistes** pourra nous permettre d'échanger et de diffuser des informations sur les activités et d'imaginer des actions de communication, voire des campagnes communes. Nos actions d'observation, les produits de nos capitalisations, nos analyses sur les domaines prioritaires, nos actions de plaidoyer sont autant de sujets qui peuvent intéresser les médias et avec eux leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Mais, c'est surtout au niveau national, où les médias et les journalistes sont en très grande majorité localisés et opérants, que des cadres nationaux pourront voir le jour.
- **Un Cadre de partenariat avec les Organisations de la société civile (OSC)** sera également riche dans la mesure où les OSC et les ONG agissent dans les mêmes domaines avec les mêmes acteurs que les OP. Les plateformes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest sont regroupées au sein du REPAOC (Réseau des plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre), elles sont des partenaires désignés pour le ROPPA, comme le sont les PFN d'ONG pour les PFN d'OP, membres du ROPPA. Le ROPPA et les PFN développent de nombreuses collaborations avec les ONG nationales et internationales.
- **Un Cadre de partenariat avec les agences internationales de coopération et d'aide au développement**, publiques et privées, bi ou multilatérales pourra permettre d'avancer vers un partenariat construit autour de la mise en œuvre du plan stratégique (2019-2023). Les relations bilatérales avec quelques agences multilatérales et bilatérales et quelques fondations sous forme de cadre ouvert de partenariat pourraient avoir une grande utilité pour une mise en cohérence de ces relations et pour une ouverture vers d'autres agences.



6.2 Les outils de mise en œuvre du plan quinquennal

Le ROPPA a développé plusieurs outils sur lesquels vont se structurer son action future. Certes, ces différents outils seront améliorés et renforcés au fil du temps mais ils constituent le fil d'intervention du réseau pour les cinq prochaines années.

- **L'observatoire des exploitations familiales** qui doit devenir un outil précieux pour les actions correspondant aux thèmes prioritaires et aux cadres de partenariat (de la composante « Action »). Il doit aussi organiser la mémoire du ROPPA, c'est-à-dire l'archivage organisé des documents qui jalonnent l'« histoire de l'organisation paysanne en Afrique de l'Ouest ». Cette question est importante dans une région où l'aide au développement et la coopération internationale segmentent le temps et l'espace en milliers de projets et où l'amnésie est quasi-généralisée, sauf dans les mémoires individuelles des acteurs, parfois vieillissants. Cette action d'archivage pourrait en soi être un vaste projet. Un ou plusieurs doctorants pourraient y contribuer. Nous rappelons la nécessité de passer d'une approche « Observatoire du ROPPA » à une approche « Système régional d'observation » reposant sur un réseau composé de l'observatoire régional et des observatoires nationaux, voire locaux. C'est beaucoup plus léger qu'il n'y paraît puisque, avec un codage des données, de toute façon nécessaire à l'organisation de l'observatoire du ROPPA, il est facile, voire automatique, de transférer les données vers des observatoires nationaux de même structure.

- **La capitalisation.** Le ROPPA, en collaboration avec certains de ses partenaires, a animé un processus de capitalisation réussi qui a permis de repérer, d'analyser et de mettre en valeur des initiatives d'OP de la région dans le domaine de l'organisation des filières. Des échanges ont été organisés entre acteurs intéressés. Ce processus a été accompagné d'une consultation électronique autour de quelques thèmes. Cette expérience a été positive, mais c'est un travail lourd, qui pourrait être allégé pour le ROPPA grâce à des coopérations et des partenariats. À partir de cette expérience où le ROPPA a développé une pratique de capitalisation auto-portée par les membres eux-mêmes, un réel engouement est né chez les organisations qui découvrent les formes d'utilisation effectives qui peuvent être faites des produits de capitalisation. Il s'agit de renforcer cette démarche et de partager/diffuser et/ou mettre à échelle les bonnes pratiques des exploitations familiales et des OP. L'important est de considérer que les processus d'élaboration des documents de capitalisation ne sont pas la fin de l'histoire. Ces processus doivent nourrir les actions d'accompagnement des EF, la table ronde OP-Recherche, les séminaires de l'Université paysanne, les campagnes de communication, les actions de plaidoyer.
- **La communication.** La « Production de documents de diffusion » : Trois modes et finalités de diffusion sont envisageables :
 - **Le « Site et la plateforme de gestion de connaissance**», qu'il va falloir actualiser et dynamiser en se basant sur la stratégie de communication du réseau.
 - **Les « Publications »** : il s'agit essentiellement pour l'heure, de rapports liés à des projets. Il pourrait être intéressants de s'entendre avec un éditeur pour inciter des auteurs éventuels à publier des ouvrages sur les questions agricoles et alimentaires, et sur la question paysanne ouest-africaines.
 - **Les « Déclarations » du ROPPA** : quelques-uns des séminaires importants se sont terminés par la rédaction d'une courte déclaration, portant le nom de la localisation de la réunion et donnant la position politique du Réseau sur un thème prioritaire. Les instances du ROPPA, si elles n'étaient pas associées à la réunion, peuvent amender et valider de telles déclarations lors d'une réunion statutaire ou par voie électronique. Il s'agit d'affirmer la priorité d'un thème, de préciser un engagement et un mode opérationnel de construction d'un Programme régional, de lancer un appel à collaboration vers de possibles partenaires. C'est, à l'usage, un moyen simple et efficace d'informer et de communiquer, de faire connaître une ou des positions, revendications et propositions, d'interpeler des autorités publiques, d'inviter des partenaires à collaborer et de construire des coopérations, voire un programme régional.

- **Le suivi-évaluation de l'action.** La capacité de reddition de compte du réseau s'est fortement améliorée ses dernières années avec la mise en place et l'activation de la collecte itérative de données – des plateformes vers le secrétariat exécutif et un partage/diffusion de l'information du Secrétariat Exécutif vers les plateformes nationales. Cet outil important qui permet d'apprécier effectivement les changements induits par l'action du réseau est soutenu également par les données produites par l'observatoire des exploitations familiales. Dans la perspective de soutenir et d'orienter la décision à partir de l'appréciation des changements induits par l'action aux niveaux de l'exploitation familiale et de l'OP, le plan s'appuiera sur son dispositif existant à partir d'un manuel plus explicite qui sera élaboré pour assurer la reddition de comptes.

6.3 Les programmes régionaux – priorités d'intervention du réseau



Programme Régional 1 (PR1) :

L'accompagnement et l'appui de proximité aux exploitations familiales (AAP-EF) :

Plusieurs organisations paysannes ou fédérations d'OP sont engagées dans l'accompagnement des EF et dans la production de services de proximité. Quatre de ces organisations (AOPP/CNOP-Mali, FNGN/CPF-Burkina Faso, FONGS/CNCR-Sénégal, FPF/D/CNOP-Guinée), réunies à Bruxelles le 25 mars 2014, ont dit ensemble à leurs partenaires européens leur engagement dans ce domaine depuis plusieurs décennies. À l'issue de ce séminaire, elles ont publié une « feuille de route » - « *Vers un partenariat entre les OP, l'État et les autres acteurs pour un accompa-*

gnement global et de proximité des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest » qui proposait à leurs partenaires nationaux et internationaux de coopérer.

Au-delà des services fournis aux EF, l'action de ces OP a permis de faire émerger une « voie paysanne » de l'accompagnement, fondée sur l'échange entre paysans, la formation d'animateurs endogènes, le suivi des EF grâce à différentes méthodes de bilans simplifiés et une médiation avec les services techniques de différentes natures. Certaines OP ont pu aller plus loin et mettre en place des « services » en termes de gestion, d'appui technique, d'organisation de la commercialisation ou du crédit. Cette feuille de route

a été reprise par le CA du ROPPA, qui a fait sienne cette proposition de coopération et a demandé aux gouvernements, dans la « Déclaration de Dakar », de soutenir la création de « Systèmes nationaux d'accompagnement et d'appui de proximité aux exploitations familiales » (SNAAP-EF), regroupant l'ensemble des organisations publiques et privées intervenant dans ce domaine, et de mettre en place les outils financiers permettant la pérennité des activités et des services de tels systèmes nationaux.

Cette question de l'accompagnement et de l'appui de proximité aux EF est au cœur du développement de nos EF. Il s'agit de construire une « courroie de transmission » durable entre le monde de la production agricole et toutes les institutions spécialisées dans les domaines du financement, de l'accès aux intrants, de la recherche et de l'appui technique, du conseil... De telles courroies de transmission, alors très imparfaites, ont existé mais elles ont disparu avec les organisations publiques de vulgarisation lors des politiques d'ajustement structurel. Il ne s'agit pas de demander aux gouvernements et aux agences internationales de coopération de faire renaître ces organisations publiques de vulgarisation, nous leur demandons de bâtir avec nous des systèmes nationaux publics/privés articulant un accompagnement de proximité, dans l'esprit de cette « voie paysanne », qui a fait ses preuves et que nos OP savent animer, et des institutions techniques, financières, économiques, commerciales, dont nos EF ont besoin pour progres-

ser. Nous voulons des courroies de transmission réversibles qui fonctionnent dans les deux sens, vers les EF mais aussi à partir des EF, et qui permettent de rapprocher les OP et les institutions techniques spécialisées. C'est pourquoi nous parlons d'un « système » national et non d'une chaîne descendante vers des paysans, qui seraient dépourvus d'expériences, de connaissances et de compétences. Il ne s'agit pas non plus de l'engagement d'action de restructuration institutionnelle des acteurs concernés, mais de la mise en place d'une coordination permettant à ces acteurs d'évoluer en fonction de leurs avantages comparatifs, de coopérer, de construire une cohérence et, en définitive, de mieux servir les EF et, ce faisant, les intérêts nationaux de nos agricultures et de nos pays.

L'analyse des situations nationales des acteurs et des services en présence dans ce domaine de l'accompagnement et de l'appui montre que, faute de coordination, il est impossible de construire un tel système national et que des superpositions d'organisations, quand ce ne sont pas des conflits, côtoient de grands vides géographiques et thématiques. Et c'est malheureusement dans ces grands vides que se trouve la majorité des EF. On observe également que le travail des institutions publiques spécialisées reste souvent sans effets faute de pouvoir atteindre les lieux de production et de gestion des ressources naturelles. Enfin, en termes d'efficacité et de coût, ces situations sont loin d'un optimum que nos pays devraient rechercher.

Le programme sera un instrument qui facilitera l'atteinte de certains objectifs :

- **Promouvoir la voie paysanne de l'accompagnement et de l'appui de proximité dans chacun de nos pays** : quatre OP nationales, œuvrant dans quatre pays, suite à des échanges et des collaborations, ont défini une « voie paysanne » et l'ont ensemble promue. Nous proposons que dans un même esprit d'autres OP suivent cette même voie, même si les forces et les contextes nationaux sont différents.
- **Organiser les échanges entre les plates-formes nationales et les OP au niveau de la région ouest-africaine** : le ROPPA souhaite organiser des échanges entre les PFN et les OP qui souhaitent s'engager dans ce PR 1. Il propose, pour ce faire, de mobiliser ses « outils » d'observation, de capitalisation, de publication et de valorisation. Il propose aussi d'ouvrir un débat au sein des différents « cadres de partenariat ».
- **Ouvrir un dialogue avec les autorités publiques en charge de cette fonction d'accompagnement et d'appui pour cheminer vers des « Systèmes nationaux d'accompagnement et d'appui de proximité aux EF »** : dans de nombreux pays du Nord et du Sud du monde, un partage des responsabilités et des tâches a été envisagé et réalisé. Il nous semble que, dans un tel SNAAP-EF, les OP sont bien placées pour prendre en charge le dernier maillon de l'appui, celui qui est en contact avec les EF, mais aussi les actions d'appui à la construction de collectifs de paysans, lorsque ceux-ci sont insuffisants et qu'ils seraient utiles. Ce maillon doit transmettre des connaissances vers les EF, mais aussi des expériences paysannes vers les acteurs plus techniques du SNAAP-EF.
- **Assurer une juste répartition des aides publiques et privées, nationales et internationales** : le SNAAP-EF ne sera efficace que si les services proposés aux EF sont pérennes. Cette pérennité doit donc être recherchée et assurée aussi bien par la mobilisation des budgets nationaux que par des financements internationaux. Il ne s'agit pas de fonctionnariser l'ensemble des acteurs du SNAAP-EF, mais de garantir une continuité, notamment celle de l'action de proximité des OP. Cette juste répartition doit aller de pair avec une évaluation de la qualité des services rendus aux EF par les différents acteurs du SNAAP-EF.

Le ROPPA va demander aux PFN de recenser les actions des OP qui vont dans le sens du PR1 de manière à faire l'inventaire des actions s'inscrivant dans la voie paysanne de l'accompagnement et de l'appui de proximité aux EF. Un premier travail de capitalisation sera engagé sur la base duquel seront organisés des échanges entre les PFN et les OP. L'esquisse d'un premier plan d'action du PR sera préparée.

Les PFN approcheront les autorités publiques pour leur proposer de mener une réflexion commune sur les différents acteurs de l'accompagnement et de l'appui aux EF et sur une éventuelle mise en place d'un mécanisme de coordination et de formalisation d'un SNAAP-EF.

Dans le même temps, les cadres de partenariat seront mobilisés pour identifier les partenaires intéressés par des actions de collaboration dans ce domaine. Les partenaires techniques et financiers seront approchés et appelés à donner leurs avis sur la première version du plan d'action.





Programme régional 2 (PR2) :

Évolution agro-écologique des systèmes de production agricole et adaptation au changement climatique

Les systèmes de production agricole (SPA) ouest-africains sont très divers. Cette diversité répond à la diversité des milieux naturels, particulièrement à la variation des climats qui se succèdent depuis un nord désertique jusqu'à un sud océanique. Les SPA peuvent être classés selon des bandes est-ouest, avec deux exceptions principales au dictat du climat, d'une part, lorsqu'il y a une possibilité d'irrigation, d'autre part, lorsqu'il y a une force d'attraction liée à l'existence d'un marché urbain. Cette présentation de la diversité des SPA est bien-sûr très schématique, bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme par exemple, le relief, la structuration sociale des communautés humaines... mais à l'échelle très large de l'Afrique de l'Ouest, on peut s'arrêter à une typologie nécessairement sommaire. L'élaboration d'une telle typologie et la détermination de grandes familles de SPA sont nécessaires non seulement pour avoir une photographie géographique contemporaine des SPA, mais aussi pour identifier l'histoire agraire de chaque famille de SPA et comprendre la manière dont chacune a réagi aux évolutions passées du contexte dans lequel elle se situe et pour percevoir comment on pourrait

les aider à évoluer pour leur permettre de répondre aux évolutions présentes et à venir.

Les agricultures ouest-africaines sont pour la plupart dans des situations inconfortables, mal à l'aise aussi bien dans leurs modèles traditionnels anciens que dans le modèle agro-industriel, que leur propose la plupart des prescripteurs de conseil nationaux ou internationaux. En effet, les évolutions démographiques, économiques, climatiques ne permettent plus aux SPA traditionnels de prospérer. Les SPA sahéliens par exemple avaient besoin d'une jachère longue pour recouvrer la fertilité de leurs sols (il est fait mention de cycles de 2 ans de culture suivis de 25 années de jachère). Sous la pression démographique les jachères ont dû être progressivement raccourcies au point de disparaître dans de nombreuses régions. En réponse à la crise des SPA traditionnels, il a été proposé aux paysans ouest-africains d'adopter le modèle agro-industriel de la « révolution verte », traduction tropicale de la deuxième révolution agricole des pays à climat tempéré. En Afrique de l'Ouest, cette adoption ne s'est pas produite, sans doute parce que ce modèle n'était pas écologiquement adapté, mais surtout parce que l'immense majorité des paysans ouest-africains n'avaient pas les moyens économiques d'en adopter toutes les caractéristiques. D'ailleurs, ce modèle est aujourd'hui, dans



ces terres d'origine, comme sous sa forme tropicale, de plus en plus questionné pour ses performances économiques, mais surtout pour ses performances environnementales, sociales et culturelles.

Pris en tenaille entre deux modèles insatisfaisants, les agricultures ouest-africaines, comme d'ailleurs toutes les agricultures du monde, doivent avancer selon d'autres logiques et d'autres principes. Deux éléments apparaissent aujourd'hui comme des clés pour l'émergence et le renforcement de nouveaux SPA : la conversion d'une approche d'adaptation du milieu aux besoins des plantes et des animaux à haut potentiel génétique (ce que l'on qualifie classiquement d'une artificialisation du milieu) à une approche où, au contraire, on s'efforce d'adapter la plante ou l'animal aux conditions du milieu et de profiter des services écologiques proposés par la nature ou obtenus dans les SPA par des associations entre les cultures ou entre les élevages et les cultures. Il ne s'agit pas d'éliminer la totalité des éléments constituant les deux systèmes, il s'agit par exemple de

refuser l'artificialisation apportée par l'irrigation, mais de s'efforcer de suivre un des itinéraires agro-écologiques.

À ce débat agronomique est venue s'ajouter la préoccupation, devenue majeure, du changement climatique. L'Afrique de l'Ouest a, dans ce domaine, peu de responsabilité historique, et aujourd'hui encore, la priorité n'est pas l'atténuation de ses émissions de GES. La priorité doit être réservée à l'adaptation au changement climatique, qui s'exprime déjà, notamment par des évolutions dommageables des régimes hydriques. Les agricultures ouest-africaines doivent prendre en compte cette évolution et s'y adapter.

Ce deuxième Programme régional (PR2) suit logiquement le PR1. Le PR2 doit être pour le PR1 l'un des principaux creusets d'élaboration des connaissances, des expériences et des compétences utiles et nécessaires à la transformation des EF. Mais, cette utilité suppose que ces connaissances correspondent aux différentes familles de SPA.

Le PR2 aura nécessairement une très forte dimension partenariale et, donc, devra être au cœur de deux « cadres de partenariat » : la table ronde OP-Recherche et l'Université paysanne. Nous proposons de retenir trois objectifs majeurs :

- La mise en évidence des grandes familles de SPA ouest-africains et l'analyse des évolutions nécessaires de chacune de ces familles : cet objectif correspond à deux étapes, l'une plus académique, doit aboutir à la détermination d'une typologie des SPA et à une analyse des contraintes, notamment écologiques, qui pèsent sur chacune des familles de SPA, l'autre plus opérationnelle, consistant à organiser des réseaux ouest-africains par grandes familles de SPA. Le ROPPA, les PFN et les OP pourront jouer un rôle majeur dans cette structuration dont le but est de créer des espaces d'échanges et de communication par familles de SPA, espaces qui vont permettre d'appuyer spécifiquement chacune des familles de SPA en respectant ses besoins et sa dynamique d'évolution, et souvent d'intensification. L'émergence d'une « révolution agro-écologique » suppose en effet de considérer tous les éléments d'un système de production et pas seulement des éléments individualisés de ces SPA, par exemple les seules filières de produits.
- La recherche des voies de transition agro-écologique : là encore, deux axes se présentent ; l'un plus académique, concerne une recherche scientifique orientée vers la dynamique d'évolution des SPA, l'autre plus opérationnel, concerne le repérage des initiatives paysannes qui peuvent contribuer à éclairer l'évolution agro-écologique d'un ou des SPA.
- La pédagogie de la transition agro-écologique des SPA ouest-africains : fort de la structuration en réseau de SPA et des apports des recherches scientifiques et des innovations paysannes, l'université paysanne pourra jouer un grand rôle dans la sensibilisation et/ou la formation des techniciens des OP et des acteurs engagés dans le PR1 (SNAAP-EF).

Compte tenu du caractère spécifique de ce PR, nous pensons important, au-delà des échanges internes au réseau (ROPPA, PFN, OP), d'ouvrir rapidement un débat dans le cadre de la table ronde OP-Recherche. Nous ne pensons pas qu'il faille développer de nouvelles recherches pour satisfaire à l'objectif de mise en évidence des grandes familles de SPA ni pour identifier les points de blocage des évolutions des SPA de ces différentes familles. Les partenaires (ou un partenaire) de la table ronde pourraient proposer au ROPPA une telle structuration.

Les partenaires scientifiques de la table ronde pourront aussi faire part des travaux qu'ils mènent ou envisagent de mener par grandes familles de SPA sur l'ensemble, très large, des sujets qui concernent le PR2 : Analyse des SPA, agro-écologie, adaptation au changement climatique... Cette information pourrait s'adresser dans un premier temps aux PFN et être consolidée au niveau régional en fonction des familles de SPA, qui ne reconnaissent pas les frontières nationales.

Enfin, dans le cadre de l'Université paysanne, des formations décentralisées pourront être envisagées en lien avec des institutions de formation et de recherche de différents pays de la région. Ce PR pourrait offrir une excellente opportunité pour tester une revitalisation des trois cadres de partenariat : la table ronde OP-Recherche, l'Université paysanne et le cadre de partenariat avec les partenaires techniques et financiers.



Programme régional 3 (PR3) :

La promotion des activités économiques portées par des femmes ou des jeunes au sein, à l'aval ou à côté des exploitations familiales

Le caractère familial de l'exploitation agricole ne garantit pas à tous les membres de la famille d'avoir une place reconnue et respectée et de pouvoir s'émanciper. C'est trop souvent le cas des femmes et des jeunes, qui apportent leur force de travail sans bénéficier en retour ni de considération ni de rémunération. Il en va de même parfois dans les OP où ces mêmes catégories ont du mal à faire valoir leurs besoins et leurs intérêts spécifiques.

Pour y remédier, le ROPPA et les PFN ont mis sur pied des Collèges des femmes et des Collèges des jeunes. Certaines PFN demandent à leurs collèges de prendre en charge, au nom de la PFN, certains sujets ou dossiers qui peuvent aller au-delà des sujets concernant spécifiquement les femmes ou les jeunes. C'est le cas par exemple au Sénégal, du dossier « Alimentation », à savoir la promotion du « consommer local », la promotion des produits locaux lors de foires ou d'évènements de caractère commercial, la promotion des préparations culinaires régionales ou locales.

Au niveau des EF, pour favoriser l'émancipation et l'autonomisation

partielle des femmes et des jeunes, les OP encouragent la création d'activités ou d'ateliers de caractère économique dont la responsabilité est assurée par les femmes ou les jeunes. Ces activités concernent souvent des productions végétales ou animales rémunératrices, à cycles courts et exigeant peu de foncier ou des activités de transformation ou des activités de commerce. Pour ce faire, les femmes et les jeunes doivent pouvoir disposer d'une place dans l'exploitation. Dans d'autres cas, les femmes ou les jeunes se regroupent pour créer des activités en dehors des exploitations familiales. Il convient alors que la communauté leur accorde un accès aux ressources, notamment foncières s'il s'agit d'activités agricoles.

Le départ des jeunes de l'exploitation familiale et de l'agriculture vers les villes pose des problèmes difficiles d'urbanisation à des villes qui ont du mal à offrir aux nouveaux arrivants des conditions décentes de vie et ont peu d'emplois à leur offrir. Une partie de ces jeunes s'engage alors dans des parcours de migration, devenus incertains et périlleux. On sait les drames qui se jouent tout au long de ces parcours transsahariens, puis transméditerranéens. Quelles que soient ces conditions, la grave question posée par le départ des jeunes ne se résoudra que si les conditions de vie qui leur sont offertes et promises dans les EF sont décentes. Malheureusement, nous sommes loin de pouvoir leur promettre un avenir décent. Les expériences de regrou-

pement de jeunes adultes dans des exploitations modernisées de grande taille dans le cadre de pôles de développement ne sont guère couronnées de succès. Ces pôles, coupés du monde rural, bénéficiaires des meilleures terres et d'investissements importants, ont du mal à perdurer lorsque s'imposent les conditions habituelles offertes aux agricultures familiales et paysannes.

D'un côté, la pauvreté paysanne et de l'autre, la rareté des emplois décents hors de l'agriculture, placent la très grande majorité des jeunes ouest-africains dans une situation d'incertitude quant à leur avenir. C'est l'une des questions majeures qui se pose aujourd'hui dans nos pays. Elle mérite toute l'attention de nos gouvernements et de nos partenaires internationaux, mais aussi du mouvement paysan et de toutes les familles paysannes. Si les familles paysannes n'ont pas les moyens de proposer à leurs jeunes un avenir décent, il n'y a aucune raison de penser que les situations de déliquescence et d'insécurité, déjà manifestes dans certaines de nos régions, vont se résoudre. Nous sommes inquiets et démunis.

La solution au problème de l'exode rural et de la migration échappe au mouvement paysan. Celui-ci n'a pas la possibilité de contribuer à la création massive d'emplois dans ou hors de l'agriculture. Le mouvement paysan peut néanmoins s'efforcer de maintenir certains jeunes en leur donnant une place dans les EF et dans les OP et en leur permettant

de s'insérer dans l'économie agricole et rurale par la création d'activités économiques. Il en va de même pour les femmes qui, très souvent, n'ont aucune autonomie et, donc, aucune possibilité de s'émanciper. Nous proposons donc, aussi bien pour les femmes que pour les jeunes, mais de manière séparée, de :

- Leur donner un accès aux responsabilités au sein de nos EF et de nos OP. La création de collèges des femmes ou de collèges des jeunes au sein de nos OP, de nos PFN et du ROPPA est une première étape, mais ces collèges doivent permettre aux femmes et aux jeunes non seulement d'exprimer et de faire entendre leurs besoins et leurs intérêts spécifiques mais aussi de contribuer à créer des opportunités d'émancipation, notamment sur le plan économique.
- Mettre en place, en liaison avec les institutions publiques ou privées spécialisées, des formations à caractère professionnel orientées vers la création d'activités génératrices de revenus dans la production agricole (maraîchage, petit élevage), la transformation

et le commerce des aliments ou la restauration alimentaire.

- Accorder aux jeunes et aux femmes, la liberté d'entreprendre, appuyer leur volonté de créer des activités économiques, qui leur soient propres, c'est-à-dire leur permettre d'accéder aux conditions d'émergence de ces activités (en termes d'accès au foncier, au financement, aux équipements, aux marchés) et leur permettre de garder le bénéfice de leur travail.

Il sera question de partir des expériences déjà existantes et de la stratégie d'insertion des jeunes pour interpeler les autorités publiques sur la question des accès des jeunes et des femmes aux ressources nécessaires à la création d'activités autonomes, mais aussi de promouvoir au sein du réseau, une campagne sur la place des femmes et des jeunes au sein des EF.

Enfin, nous souhaitons proposer à nos partenaires de soutenir des programmes nationaux d'appui à la création d'activités économiques et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.



Programme régional 4 :

L'organisation des filières et des interprofessions, le partage équitable de la valeur au sein des chaînes agroalimentaires

Le ROPPA accompagne déjà les OP engagées dans quelques filières organisées ou en construction au niveau de la région, c'est le cas des filières riz, élevage et pêche. Certaines PFN soutiennent déjà des OP engagées dans la construction ou la gestion d'interprofessions, par exemple, dans le domaine de la tomate ou des oignons. Les chaînes agro-alimentaires sont composées de plusieurs maillons – production, transformation, distribution, restauration – et à chaque maillon, plusieurs familles d'acteurs peuvent intervenir en appui aux acteurs de la chaîne proprement dite. Il y a besoin tout au long de la chaîne de veiller à une bonne adéquation entre l'offre et la demande. Les produits agricoles et la plupart des aliments sont des biens périssables.

L'organisation de ces filières doit permettre une régulation des flux, notamment pour éviter les pénuries ou les offres excessives, sources de gaspillage ou de frais de stockage. Il est donc important que les organisations

professionnelles s'organisent dans des interprofessions. Cette fonction de régulation pourra se traduire par des contractualisations entre les partenaires de la chaîne, contractualisations qui permettent de donner de la visibilité aux quantités et aux prix qui pourront être payés aux fournisseurs. Cela suppose du côté des producteurs une organisation collective, c'est-à-dire la constitution d'une OP qui pourra négocier ces conditions au nom des producteurs. Cette approche collective est particulièrement importante lorsque les producteurs agricoles doivent approvisionner une entreprise industrielle de transformation ou des établissements de restauration collective ou, encore, s'ils veulent répondre à des appels à propositions pour des achats institutionnels.

Outre cette fonction de régulation des flux et des marchés, les interprofessions doivent aussi jouer un rôle dans le partage de la valeur au sein de ces chaînes dites de valeur. Les producteurs agricoles sont d'autant plus écartés des mécanismes de partage de la valeur, qu'ils sont dispersés et inorganisés, les prix étant le résultat d'un rapport de force entre les acteurs de la chaîne autant que le résultat du libre jeu du marché.

L'organisation collective des producteurs agricoles pour chacune des filières et la participation à la construction et à la gestion des interprofessions sont des tâches prioritaires pour les OP, les PFN et le ROPPA. Ces organisations collectives sont décisives pour les revenus des producteurs agricoles, mais aussi pour les transformatrices des produits agricoles.

Le ROPPA et les PFN veilleront à travers ce programme à :

- La création et/ou le développement d'OP spécialisées pour chacune des filières de produits agricoles. Le ROPPA et les PFN doivent aider ces OP spécialisées à se professionnaliser pour les tâches qu'elles doivent assumer au nom des producteurs au sein des interprofessions. Ces tâches peuvent varier à la marge pour les différents produits et les différentes filières, mais l'essentiel est d'organiser les regroupements, voire le stockage des produits, et la négociation des contrats.
- La création et/ou le renforcement des interprofessions pour toutes les filières agro-alimentaires en commençant par les filières qui concernent les productions de masse et contribuent à la plus grande part des revenus paysans.

Le ROPPA et les PFN vont d'abord actualiser la recension des expériences nationales portées par des OP spécialisées dans le cadre de différentes filières agroalimentaires. En effet, une première recension a été réalisée dans le cadre du processus de capitalisation animé par le ROPPA (Cf. La Déclaration d'Accra du 6 décembre 2015 « Soutenir la valorisation des initiatives des OP et des acteurs en aval des filières pour le développement participatif et inclusif des chaînes de valeur et la promotion de systèmes alimentaires territorialisés »).

Le ROPPA pourra engager un nouveau processus de capitalisation à partir des expériences recensées portées par des OP spécialisées. Les enseignements tirés de ce nouveau processus de capitalisation permettra de nourrir des actions de formation dans le cadre de l'Université paysanne, préalable au lancement d'une action concertée entre le ROPPA et les PFN de renforcement des OP spécialisées et d'appui à leurs actions au sein des filières et des interprofessions.



Programme régional 5 (PR5) :

La consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines

Le ROPPA a dit toute l'importance qu'il accordait à cette question dans la Déclaration de Tenkodogo : « *En Afrique de l'Ouest, exploitants familiaux, consommateurs, et autorités publiques, même combat pour la souveraineté alimentaire et la consommation des produits nationaux* ». Suite à cette déclaration, le ROPPA a mis sur pied le « *Programme régional de promotion des Systèmes alimentaires locaux* ». Cette question est décisive pour l'avenir des agricultures et des systèmes alimentaires ouest-africains. En effet, selon que les consommateurs ouest-africains urbains, mais aussi ruraux, consomment des aliments nationaux ou des aliments importés, le système alimentaire deviendra pour le pays soit le premier moteur de développement soit le premier facteur d'endettement.

Dans ce choix fait par les consommateurs, se joue l'avenir des agricultures, mais aussi l'avenir économique, social et politique de la région. Dans ce programme régional PR5, trois grandes batailles doivent être menées : la bataille de la valorisation des produits remarquables, celle de la compétitivité des produits locaux et nationaux sur les marchés domestiques ur-

bains et ruraux, celle de la part des produits locaux et nationaux dans les achats institutionnels et dans la restauration collective (armée, écoles et universités, hôpitaux, prisons).

Ce programme vise à :

- Multiplier l'identification et le marquage des produits remarquables : produits d'origine, de terroirs, de qualité.
- Augmenter la part des produits locaux ou nationaux sur les marchés ruraux et urbains, mais aussi dans les commerces de petite ou grande surface.
- Augmenter la part des produits locaux ou nationaux dans les achats institutionnels et la restauration collective : adapter les procédures de passation de marchés publics, accroître les capacités de regroupement et de stockage des offres des produits locaux et nationaux.

Le PR5 pourra commencer par une action de repérage des expériences engagées au niveau local et/ou national correspondant aux trois objectifs indiqués précédemment. Ce repérage pourra se prolonger par un processus de capitalisation, puis d'échange et de communication entre les acteurs concernés.

Un tel processus pourra permettre de dégager quelques points-clés pour la poursuite des objectifs : différentes manières d'identification des

produits remarquables (appellations, signes, marques, labels,...) en fonction des situations juridiques et de la capacité des acteurs, actions et méthodes de promotion des produits locaux ou nationaux, actions de communication à l'adresse des consommateurs, procédures de « *procurement* » ou de passation de marchés publics...). Les principaux points-clés identifiés pourront faire l'objet de travaux comparatifs, voire de travaux de recherche. Nous proposons ensuite de nous appuyer sur les expériences existantes et les travaux réalisés pour proposer des formations décentralisées dans le cadre de l'Université paysanne, puis d'aider les OP, les associations ou les acteurs économiques à mettre en place des actions dans ces trois domaines.

7. La stratégie de mise en œuvre du plan quinquennal

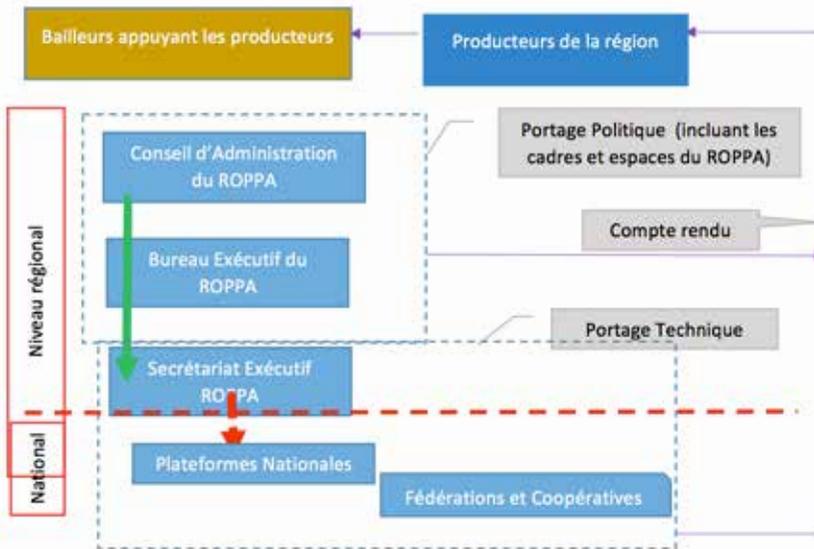
7.1 Le Pilotage de l'action

Cinq piliers fondamentaux structurent le pilotage de l'action au sein du ROPPA :

- Le respect et/ou la conformité de la démarche de pilotage de l'action avec les principes du réseau (le principe de subsidiarité, de complémentarité est principalement indexé ici et il reflète le rôle et l'importance du réseau)
- Le développement de partenariats stratégiques par les acteurs aux niveaux national et régional pour assurer l'effectivité de l'action
- L'adaptation des approches et des stratégies d'action en fonction des orientations politiques régionales du moment et des enjeux identifiées
- Le mandatement des plateformes pour porter des actions au nom du réseau – approche ayant porté des résultats probants
- La mutualisation de l'action au profit des membres pour assurer une efficacité

Le pilotage de l'action au sein du réseau est porté à deux niveaux distincts jouant des rôles complémentaires dans une approche itérative :

- (i) Le portage politique par le Conseil d'administration du réseau qui est constitué de l'ensemble des leaders paysans du réseau et ceci, aussi bien au niveau national que régional
- (ii) Le portage technique par les équipes de techniciens du réseau.



La démarche de pilotage de l'action présentée dans la figure ci-dessus indique l'implication de plusieurs groupes d'acteurs à divers niveaux. Elle induit un dispositif de mise en œuvre du plan quinquennal qui établit des relations itératives entre les plateformes membres du réseau et le Secrétariat exécutif. Ces relations partent de l'élaboration des priorités du réseau articulé sur les enjeux au niveau des plateformes mais également les enjeux régionaux à la planification des interventions concrètes de chaque membre. En effet, l'élaboration de ce plan quinquennal s'est articulé autour des réalités et enjeux de la région, et ceux définis par les plateformes membres du réseau lors du processus précisé plus haut.

Le schéma insiste également sur le portage des activités à deux niveaux distincts avec des responsabilités

différentes : le politique en charge de l'orientation de l'action et le technique en charge de l'opérationnalisation de l'action. Il existe également des espaces et cadres d'actions qui ne sont pas précisés dans la figure : les cadres filières, les collèges des femmes et des jeunes mais aussi des autres cadres de partenariat qui pourraient être développés.

En outre, il montre également la démarche de reddition de compte mise en place qui amène les membres à rendre compte au niveau régional, puis le niveau régional aux administrateurs du réseau et aux différentes parties prenantes qui ont soutenu l'action dans son entièreté. Toute chose étant égale par ailleurs, cette structuration n'est pas une hiérarchisation de l'intervention - chacun des membres garde son autonomie de gestion et ses pratiques institutionnelles et organisationnelles.



Comme l'indique la figure, le dispositif de mise en œuvre du plan quinquennal s'articule également autour du portage des activités aux niveaux national et régional. Au niveau régional les activités sont pilotées par le Secrétariat exécutif du ROPPA. Il organise le suivi de la mise en œuvre des activités par les plateformes nationales. Les plateformes nationales qui, dans le même principe et selon la nature de l'activité, travailleront en collaboration avec les fédérations et coopératives membres. Dans certains cas, les activités seront portées par les fédérations membres et un suivi est organisé par la plateforme. Un premier niveau de reddition de comptes est opéré à ce niveau.

Les plateformes rendent également compte au Secrétariat exécutif qui produit une synthèse de la mise en œuvre des activités annuelles et qui rend compte progressivement du niveau de mise en œuvre du plan quinquennal. Cette approche améliore la responsabilisation des acteurs du réseau, la mutualisation des résultats et contribue à conjuguer l'effet direct de l'action portée.

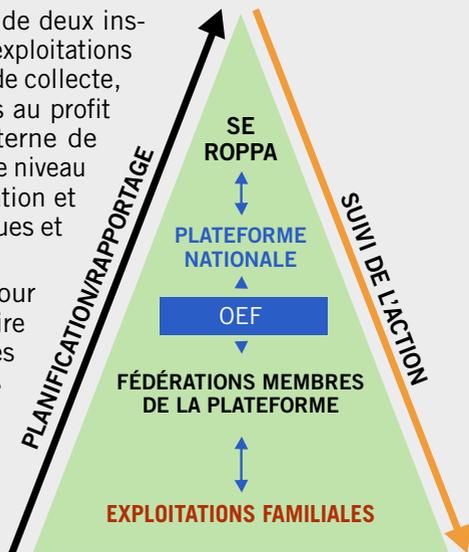
Au niveau des équipes techniques, il existe un staff qui prend en charge chacun des programmes définit et qui dispose d'un référent au niveau des plateformes qui traite le même sujet. Il peut s'agir d'un point focal ou d'un staff à temps partiel qui s'occupe de façon plus approfondie de la thématique.

7.2 Suivi-évaluation et capitalisation

Le dispositif de suivi-évaluation du ROPPA est un dispositif de type ascendant basé sur deux piliers : l'Observatoire des exploitations familiales qui fait une analyse de proximité (opérationnelle) des réalités des exploitations familiales et le dispositif stratégique de planification et de rapportage qui permet de rendre compte de l'action portée et menée par le réseau. Les données collectées seront systématiquement de façon désagrégée par sexe et selon les catégories d'âge.

Le dispositif fonctionne à partir de deux instruments dont l'Observatoire des exploitations familiales qui est un instrument de collecte, d'analyse de données paysannes au profit des paysans et le dispositif interne de rapportage qui prend en compte le niveau de mise en œuvre de la planification et le suivi des indicateurs stratégiques et opérationnels.

Le dispositif itératif proposé pour le suivi du programme intérimaire s'articulera principalement sur les indicateurs de base définis dans le cadre logique, et la mesure réelle de la dynamique des exploitations familiales axée sur les indicateurs de suivi de la campagne produits par l'OEF.



8. Cadre logique

	Logique d'intervention	IOV	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OG	Contribuer à assurer une vie décente pour les exploitations familiales, des revenus et des emplois pour les jeunes et les femmes à travers des politiques agricoles, commerciales et d'intégration régionale basée sur la valorisation des savoirs locaux, la promotion des systèmes alimentaires territoriaux et une protection effective des marchés locaux afin de garantir de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • PIB/habitant en milieu rural en Afrique de l'Ouest • Revenus moyens issus de l'activité agricole par les exploitations familiales • Contribution de l'agriculture et des EF au PIB • Niveau de prise en compte des préoccupations effectives des EF et des OP par les politiques agricoles à divers niveaux 	Rapport sur le développement humain, PNUD OEF Études Rapport RESAKSS	Stabilité politique, socioéconomique, paix et sécurité dans les pays et dans l'ensemble de la région Afrique de l'Ouest et au Sahel À toutes les échelles et à toutes les étapes, une approche inclusive, multiseCTORielle et participative d'intervention promue impliquant étroitement toutes les catégories d'acteurs et de secteurs concernés
OS1	Contribuer à la transformation des exploitations familiales afin qu'elles puissent répondre durablement à la demande alimentaire croissante tout en préservant les ressources naturelles (eau, terres, forêts, climats) en renforçant les pratiques et systèmes de production paysannes existantes	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'investissement dans le secteur de l'exploitation familiale • Niveau des conflits entre agriculteurs et éleveurs • Occupation des terres 		
OS2	Renforcer les services économiques aux OP et aux EF à travers un développement équitable et inclusif des chaînes de valeurs ajoutées pour faciliter une bonne pénétration des produits locaux sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de pénétration des produits locaux sur les marchés, locaux, nationaux, régionaux et internationaux • Taux de chômage 		Volonté politique et technique de coordonner l'appui à priorités régionales
OS3	Accroître la performance, la visibilité des positions des actions développées par les exploitations familiales, les organisations paysannes nationales et régionales à travers une gouvernance inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Performance du réseau (gouvernance inclusive, efficacité, autonomisation financière) • Crédibilité des OP • Niveau de valorisation des pratiques des EF 		Volonté et efforts affichés des OP à bâtir des dispositifs en tandem avec leurs fédérations membres

	Logique d'intervention	IOV	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
R1	Les exploitants familiaux adoptent des pratiques de production efficaces et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'adoption des pratiques durables de productions disséminés • Performance des EF (productivité) • Niveau d'utilisation des pesticides chimiques par les EF 	<p>OEF</p> <p>Etudes et enquêtes</p> <p>Rapports d'activités des PFN</p>	
R2	Les revenus des exploitants familiaux se sont accrus de 20% et l'insécurité alimentaire est réduite de 30% en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus des exploitations familiales • Niveau d'insécurité alimentaire en milieu rural 		
R3	Les besoins alimentaires institutionnels sont couverts par la production des exploitations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de couverture de la demande institutionnelle par les EF 		
R4	L'importation des produits alimentaires de base hors de l'espace CEDEAO est réduite de 30% au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la demande en produits locaux • Volume des produits de base importés en AO 		
R5	Les jeunes s'insèrent dans les chaînes de valeurs ajoutées et ont une vie décente	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes insérés sur les CVA • Nombre d'emplois nouveaux créés dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique 	<p>Rapport CEDEAO et UEMOA</p> <p>Note thématique sur la migration</p> <p>Rapports des PFN</p>	

	Logique d'intervention	IOV	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
R6	Les pratiques des EF et des OP sont rendus visibles et contribuent à une prise de décision objective	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pratiques des OP capitalisées • Niveau de diffusion des pratiques capitalisées 	Rapport des PFN et du réseau	
R7	Le réseau adopte des pratiques d'une bonne gouvernance inclusive qui renforce sa crédibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance du réseau • Niveau de mobilisation des ressources • Niveau de contribution des OP au fonctionnement du réseau (national et régional) 	Rapport des PFN Étude, interviews	
R8	La reddition de comptes renforce l'efficacité de l'action du réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de transmission des rapports techniques, financiers et audit du réseau • Niveau de respect de la fréquence de la tenue des sessions des organes du réseau • Efficience de l'exécution des Plans de travail annuel 	Rapport des PFN	

9. Éléments de coûts du plan

Rubriques	Total 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023
Par Objectif						
OS1	1 778 598 970,00	206 000 000,00	343 076 000,00	415 434 321,00	398 654 328,00	415 434 321,00
OS2	2 285 622 000,00	480 000 000,00	460 000 000,00	501 876 000,00	541 876 000,00	301 870 000,00
OS3	1 544 000 000,00	176 000 000,00	206 000 000,00	316 000 000,00	366 000 000,00	480 000 000,00
Total	5 608 220 970,00	862 000 000,00	1 009 076 000,00	1 233 310 321,00	1 306 530 328,00	1 197 304 321,00
Par composante						
Observations	544 000 000,00	87 000 000,00	94 000 000,00	123 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00
Actions	3 140 603 743,20	482 720 000,00	565 082 560,00	690 653 779,76	731 656 983,68	670 490 419,76
Mémorisation et valorisation	633 726 403,70	94 020 000,00	117 905 960,00	135 995 167,41	154 371 368,88	131 433 907,41
Coordination et réédition des comptes	1 289 890 823,10	198 260 000,00	232 087 480,00	283 661 373,83	300 501 975,44	275 379 993,83
Total	5 608 220 970,00	862 000 000,00	1 009 076 000,00	1 233 310 321,00	1 306 530 328,00	1 197 304 321,00



Confédération Nationale
des Organisations
Paysannes de Guinée



ROPPA
Afrique Nourricière

**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tél. : (226) 25 37 60 07/ 25 37 60 43
E-mail : secretariat@roppa-afrique.org ; roppa2000@yahoo.fr
Site : www.roppa-afrique.org